

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/03/2022

Dossier complet le :

17/03/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0090

1. Intitulé du projet

Projet immobilier dans le quartier Saint Macaire - Sud, sur la commune de Martigues (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV Martigues Route Blanche

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

INCI Umut, représentant légal

RCS / SIRET

8 5 2 2 1 8 1 5 5 0 0 0 1 2

Forme juridique

S.C.C.V.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47.a) Défrichements de plus de 0,5 ha	<p>-Examen au cas par cas pour la catégorie 47.a), car le projet entraîne le défrichement d'une zone de forêt de plus de 0,5 ha et de moins de 25 ha (1,08 ha)</p> <p>-Demande d'autorisation de défrichement pour le défrichement de 1,08 ha</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet est un projet immobilier qui consiste à construire 101 logements collectifs répartis en 6 bâtiments et 232 places de stationnements (dont 106 en sous-sol) dans le quartier Saint Macaire - Sud sur la commune de Martigues (Bouches-du-Rhône, 13).

Le projet entraînera la construction de bâtiments d'habitation, qui seront des collectifs de type R+3, de voiries et places de stationnement en sous-sol. Les nouveaux équipements créés seront également des cheminements piéton, des espaces verts plantés et arborés ainsi que deux poteaux incendie.

Le site qui accueillera le projet nécessitera des opérations de défrichement d'une zone de forêt de 1,08 ha. Ces opérations de défrichement feront l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement.

La collecte et le traitement des eaux pluviales sera assuré par deux bassins de rétention enterrés.

Le rejet des eaux pluviales, après traitement via un séparateur à hydrocarbures, sera réalisé dans le réseau d'eau pluvial communal. Les eaux usées du projet sont raccordées au réseau d'eaux usées communal. Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable communal, au réseau d'alimentation électrique communal et au réseau de gaz existant.

Aucun travaux de démolition n'est prévu.

4.2 Objectifs du projet

La SCCV Martigues Route Blanche a pour projet la création de 101 logements collectifs (dont 26 sociaux et 75 libres) et 232 places de stationnements (dont 106 en sous-sol) sur la commune de Martigues (Bouches-du-Rhône, 13). La zone de projet est située entre le chemin Notre Dame et le boulevard des Rayettes (route départementale D50c), dans le quartier Saint Macaire-Sud, au Nord-Ouest du centre urbain de Martigues.

Afin de répondre aux besoins de logements, le PLU de Martigues prévoit de développer l'urbanisation en continuité du tissu existant, ainsi que de développer une offre mixte plus « accessible », sociale ou intermédiaire en location et en accession à la propriété. Dans ce contexte, la zone de projet se situe en zone 1AUc du PLU de Martigues, soit en "zone d'urbanisation future d'extension des quartiers d'habitat", faisant l'objet de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 (quartiers Route Blanche-Courtine-Escaillon). Les voiries et équipements publics de viabilisation existants permettent l'urbanisation de ces zones. Le projet se situe sur une assiette foncière comprenant un Espace Boisé Classé d'environ 1ha. Celui-ci sera conservé dans son intégralité dans le but de devenir le poumon vert du projet.

Le projet d'aménagement intégrera des circulations douces qui auront pour vocation de faire vivre les nouveaux lieux de « vie » du quartier. 63% des surfaces seront végétalisées et des trottoirs seront créés.

Un rond-point sera aménagé par la commune de Martigues afin d'accéder et de sortir de la zone de projet, depuis le Boulevard des Rayettes. La desserte du futur collège situé à l'Ouest de la zone de projet sera réalisée via la création d'un rond-point au Nord-ouest de la zone de projet (hors zone du présent projet), qui desservira le collège.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les plans projet sont joints en annexe.

La construction des logements collectifs et la création des places de stationnement seront réalisées selon les principales phases suivantes :

- Défrichage d'une zone de 1,08 ha de forêt
- Travaux de terrassements
- Gros oeuvre (ouvrages de génie civil et bâtiments) hors d'eau, hors d'air
- Voiries et réseaux divers
- Raccordement des réseaux (électrique, gaz, eau potable, eaux usées, eaux pluviales)
- Cloisonnement
- Peinture
- Achèvement

Durée prévue des travaux : 24 mois

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : hiver 2022

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet permettra le logement de 101 foyers sur la commune de Martigues dans le quartier de Saint Macaire-Sud, ainsi que le stationnement de 232 véhicules, en répondant à la demande de logement et au développement d'une offre mixte plus « accessible », sociale ou intermédiaire en location et en accession à la propriété. Parmi les 101 logements, 26 seront des logements sociaux et 75 seront en accession libre.

Le terrain d'assiette du projet est de 1,885 ha au cadastre.

La surface de plancher estimée pour le projet est de 6 380 m² environ. L'emprise au sol des constructions projetées est d'environ 0,35 ha et de 0,3 ha de voiries, soit moins de 40 % de la superficie en terrain d'assiette, en conformité avec le règlement de la zone 1AUc du PLU. L'Espace Boisé Classé (EBC), d'environ 0,8 ha, est conservé.

Concernant le traitement des eaux pluviales, deux bassins de rétention enterrés, d'un volume respectif de 320 m³ et 530 m³, seront créés, ainsi que deux ouvrages de régulation du débit. Le rejet des eaux pluviales, après traitement via un séparateur à hydrocarbures, sera réalisé dans le réseau d'eau pluvial communal, dans un collecteur sur la voirie des abords du futur collège Marcel Pagnol.

Les eaux usées du projet seront raccordées au réseau d'eaux usées communal. Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable communal.

Le projet sera raccordé au réseau d'alimentation électrique communal et de gaz.

Les logements et équipements associés seront régulièrement entretenus, les déchets seront triés et collectés avant envoi en filière adaptée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de défrichement. La demande de défrichement inclura l'avis de l'autorité environnementale sur le présent dossier d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher	6 380 m ²
Surface de défrichement	10 835 m ²
Surface totale du projet	1,885 ha
Surface d'espaces verts	0,4 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La zone de projet se situe entre le chemin de Notre Dame et le boulevard des Rayettes, dans le quartier de Saint Macaire Sud, sur la commune de Martigues (13500).

Parcelle cadastrale n°BN309

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5 ° 0 2 ' 0 6 " 37E Lat. 4 3 ° 2 5 ' 1 4 " 22N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Étang de Berre, étang de Vaine" (n° 930020231), située à environ 1,9km à l'Est de la zone de projet, séparée de la zone de projet par le centre urbain de Martigues. La ZNIEFF de type 1 la plus proche est située à environ 3,2 km ("Etang du Pourra" n°930020180).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est située à environ 6 km au Sud de la zone de projet "Martigues-Ponteau : enceinte du poste de Ponteau, calanque des Renaïres et vallon de l'Averon" (FR3800728).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur la commune de Martigues, qui est une commune littorale de la Mer Méditerranée et de l'étang de Berre. Toutefois, la zone de projet est située en zone 1AUc du PLU de Martigues, soit en "zone d'urbanisation future d'extension des quartiers d'habitat". La zone de projet est située à environ 1,7 km du chenal de Caronte (reliant la mer Méditerranée à l'étang de Berre) et à 2 km de l'étang de Berre, séparé par la zone urbanisée de Martigues.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le parc naturel régional de Camargue (FR8000011), situé à environ 10 km au Sud-Ouest de la zone de projet. La réserve naturelle nationale "Coussouls de Crau" (FR3600152) est située à environ 11km au Nord-Ouest de la zone de projet. La réserve naturelle régionale "Pourra - Domaine de Ranquet" FR9300190) est située à environ 3,6km au Nord-Ouest de la zone de projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Martigues est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transports terrestres nationales (réseaux routier et ferroviaire) pour la période 2018-2023. La zone de projet se situe majoritairement en zone d'émission de 55 à 65 dB(A). La RD50C, située en bordure Est de la zone de projet, se situe en zone de 65 à 70 dB(A), avec des pics entre 70 et 75 dB(A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 880 mètres du site inscrit chapelle Notre dame de Miséricorde à Martigues ; à 1,6 km de l'immeuble partiellement inscrit Maison de Charles Maurras et 1,8 km du site inscrit de l'école maternelle de Ferrières, soit à une distance de 1,3 km du périmètre de protection aux abords des monuments historiques. ; à 2,5 km à l'Est du site classé de Sainte Blaise et ses étangs.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'inventaire des zones humides de PACA, la zone humide la plus proche se situe à environ 2,2km au Sud-Ouest de la zone de projet, au niveau du viaduc de Caronte. La zone humide de l'étang du Pourra se situe à environ 3,3km au Nord-Ouest de la zone de projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Martigues est couverte par : - PPRN retrait gonflement des argiles approuvé le 14 avril 2014 ; - Plan de prévention des risques cavités souterraines du 17 août 2004 ; - PPRT de TOTAL raffinage-Raffinerie de Provence approuvé le 2 mai 2014 et dont le délai d'approbation de la révision a été prorogé jusqu'au 21 octobre 2022 ; - PPRT de Lavéra prescrit le 1 août 2013 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2022. Le Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) de la commune de Martigues a été prescrit le 15 décembre 2020 .
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est recensé à proximité de la zone de projet. Le site BASOL le plus proche (ETERNIT, devenu Technopolis) se situe à environ 2,2km au Sud-Ouest de la zone de projet, le second est à 2,4 km au Sud-Est (Agence EDF- GDF Services). Le site BASIAS le plus proche est l'hôpital du Vallon, toujours en activité, est à une 50aine de mètres de la zone de projet (PAC1314552).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le SDAGE Rhône Méditerranée, la zone de projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'ARS, il n'existe pas de captage d'Alimentation en Eau Potable public dans ce secteur.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est située à 720m au Sud-Est du site inscrit "Terre-plein, façades et toiture de la chapelle Notre dame de Miséricorde à Martigues" n° 93113025.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet ne se situe pas à proximité immédiate d'un site Natura 2000. Elle est à 2,2 km au Sud-Est de la zone Natura 2000 la plus proche. Il s'agit de la zone " Etangs entre Istres et Fos" n°FR9312015 (directive Oiseaux). Aucun site Natura 2000 directive Habitats n'est présent dans un rayon de 5 km autour de la zone de projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Canal saint Sébastien, Miroir aux Oiseaux et quai Brescon (2,3 km au sud-est), et le site Saint Blaise et ses étangs au nord-ouest (2,5 km).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable sera réalisée par le réseau communal. Il n'est pas prévu de prélèvement d'eau directement dans les ressources.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de drainage ou modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le détail du présent projet de construction n'étant pas encore connu, il n'est pas possible de connaître précisément les volumes de déblais/remblais engendrés par le projet. L'équilibre déblais/remblais est visé. Toutefois, des déblais seront surement produits pour la construction des stationnements en sous-sol notamment et des fondations des bâtiments.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le détail du présent projet de construction n'étant pas encore connu, il n'est pas possible de connaître précisément les volumes de déblais/remblais engendrés par le projet. Toutefois, à ce stade du projet, le projet apparaît comme excédentaire en déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera un défrichage sur 1,08 ha. Toutefois, le projet est en limite de zone urbanisée et l'EBC situé au sud sera conservé. Selon l'étude faune-flore 4 saisons, aucun enjeu fort n'a été relevé sur la zone de projet. Les impacts identifiés sont détaillés dans l'étude écologique 4 saisons jointe en pièce 6.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas située à proximité immédiate d'un site Natura 2000 mais se situe à 2,2 km au Sud-Est de la zone Natura 2000 la plus proche. Il s'agit de la zone "Etangs entre Istres et Fos" n°FR9312015 (directive Oiseaux). Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les espèces, habitats, et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet se situe en limite de zone urbanisée. L'Espace Boisé Classé, situé sur la partie Sud de la zone de projet (de surface de 0,8 ha environ), sera conservé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site qui accueillera le projet nécessitera le défrichement d'une zone de forêt de 1,08 ha. Toutefois, la zone de projet est inscrite au PLU de la commune en zone à urbaniser (1AUc) et se situe en limite de zone urbanisée. L'Espace Boisé Classé (surface de 0,8ha) sera conservé. Par ailleurs, l'étude faune flore 4 saisons a conclu à l'absence d'enjeux forts.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans le zonage d'un PPRt approuvé. Toutefois, la zone de projet est inclus dans la zone d'alerte des populations du site de Lavera établie par le DICRIM. Martigues est soumise au risque TMD. La zone de projet est située à environ 950m à l'Est de canalisations d'hydrocarbures et de gaz, à 850 m au Nord de la RN568 et 1km au Nord de l'A55.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est située dans un secteur soumis au risque incendie de feu de forêt zone F3 (zone à urbaniser sous forme de projet conformément aux OAP) selon le PLU de Martigues. La zone de projet est située en zone faiblement à moyennement exposée (B2) aux mouvements différentiels de terrain selon le PPRN. La commune de Martigues est située en zone de sismicité 3. La zone de projet ne se situe pas en zone inondable ou de ruissellement selon le DICRIM.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Un projet de création d'habitats n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires. Les eaux usées des habitations seront collectées et rejetées au réseau communal d'eaux usées de Martigues. La zone de projet se situe à environ 50 m du centre hospitalier du vallon (psychiatrie et soins de suite), localisé à l'Est de la départementale D50C (site BASIAS n°PAC1314552) et à 900 mètres environ du Centre Hospitalier Général de Martigues (site BASIAS n°PAC1313909). L'étude Air jointe en pièce 4 conclut que les impacts du projet demeurent faibles et locaux.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera un trafic sur la zone du fait des déplacements véhiculés des habitants jusqu'à leur logement. Au sein de la zone de projet, les déplacements piétons seront favorisés par des circulations en modes doux. Une étude de trafic spécifique au projet a été réalisée et est présentée en pièce 3. Lors de la phase de travaux, le projet engendrera la circulation d'engins, ces circulations seront temporaires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des nuisances sonores lors des travaux et par la suite. Suite aux travaux au sein de la zone de projet les déplacements piétons seront favorisés par des circulations en modes doux limitant le bruit. En phase d'exploitation, les déplacements véhiculés sont susceptibles d'engendrer des nuisances sonores, toutefois une étude bruit jointe en pièce 5 conclut que la zone d'étude se situe dans une ambiance sonore pré existante de type modérée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de création de logements d'habitations ne sera pas source de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourrait engendrer des vibrations très localement durant la phase de travaux. Il s'agirait d'effets temporaires, de faible importance et pour une durée limitée. En phase de fonctionnement, le projet n'engendrera pas de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, le projet n'engendrera pas d'émission lumineuse, en dehors des phares des engins en hiver. Les travaux seront principalement diurnes. En phase de fonctionnement, les émissions lumineuses seront créées par les habitations et par de l'éclairage public.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera des rejets dans l'air, dû aux engins de chantier et aux poussières émises. En phase de fonctionnement, des rejets dans l'air seront émis dû au trafic de véhicules des habitants jusqu'à leur zone de stationnement. Une étude Air, présentée en pièce 5, a été réalisée et conclut que les impacts du projet sont faibles et locaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides produits par le projet correspondent aux eaux usées des habitations créées. Les eaux usées des habitations seront collectées et rejetées au réseau communal d'eaux usées de Martigues. Les eaux pluviales seront collectées via deux bassins de rétention enterrés, traitées au travers d'un séparateur à hydrocarbures et rejetées au réseau communal d'eaux pluviales de Martigues.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents liquides produits par le projet correspondent uniquement aux eaux usées des habitations créées. Les eaux usées des habitations seront collectées et rejetées au réseau communal d'eaux usées de Martigues. Le projet n'est pas source d'effluent de type industriel, en phase travaux comme en phase de fonctionnement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera la production de déchets de chantier (déchets non dangereux : déchets verts de défrichage, déchets inertes...). En phase de fonctionnement, le projet engendrera également la production de déchets non dangereux (ordures ménagères, déchets ménagers recyclables...). Tous ces déchets seront collectés et acheminés vers les filières habilitées à les recevoir.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de toute zone culturelle, historique, architecturale et paysagère d'intérêt, il n'aura donc pas d'impact sur des zones d'intérêt. L'Espace Boisé Classé, présent au sein de la zone projet, sera conservé afin de devenir le poumon vert du projet et permettant de préserver un espace de transition entre le milieu urbain et naturel. Les modes doux seront privilégiés par l'intermédiaire de circulations piétonnes au sein de la zone et d'une partie des stationnements en sous-sol.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est actuellement une zone de "Forêt et végétation arbustive en mutation" selon Corine Land Cover 2018 . Le projet entraîne un changement de destination des terrains prévu au PLU au travers de l'OAP précédemment présentée. Aucun usage Sylvicole ou agricole n'était réalisé sur la zone projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Un projet de construction du collège Marcel Pagnol est prévu aux abords Ouest de la zone de projet. La desserte du collège sera assurée par la création d'un giratoire au Nord-Ouest du présent projet, ainsi que par la création d'un parking de cars scolaires et d'une zone de dépose minute au Sud de la zone de projet.

- Un projet immobilier est également porté par Kaufman&Broad sur la parcelle BN 179, située au Sud de la zone de projet. Il prévoit la construction de 96 logements collectifs dont 24 logements sociaux et 224 places de stationnements (dont 103 en extérieur). Un rond-point sera créé par la commune de Martigues afin d'accéder et de sortir de la zone de projet, depuis le Boulevard des Rayettes.

Les études spécifiques réalisées (trafic, air et bruit) jointes en Annexe analysent les effets cumulés des projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Le présent projet est un projet d'urbanisme, consistant à créer des logements collectifs, en limite de zone urbanisée, en zone classée 1AUc (zone d'urbanisation future - extension des quartiers d'habitat) selon le PLU de Martigues. Le projet s'intègre dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 (quartiers Route Blanche-Courtine-Escaillon), ayant pour objet le développement d'une offre mixte plus « accessible » (logements sociaux, en accession et intermédiaires) et seront raccordés au réseau communal d'eaux usées de la commune. Les eaux pluviales seront collectées, traitées et rejetées au réseau communal.
- L'Espace Boisé Classé (d'environ 0.8 ha), présent au sein de la zone projet, sera conservé afin de devenir le poumon vert du projet et permettant de préserver un espace de transition entre le milieu urbain et naturel. Les modes doux seront privilégiés par l'intermédiaire de circulations piétonnes au sein de la zone et près de la moitié des stationnements seront en sous-sol.
- Des mesures environnementales ont été prescrites par l'étude faune flore.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Un projet initial de plus grande ampleur (qui prévoyait un défrichement sur 2,5 ha, 192 logements 431 places de stationnement) et qui incluait la présente zone de projet, n'a pas été soumis à étude d'impact ;
- Le projet est situé en continuité de zones urbanisées, en zone classée 1AUc (zone d'urbanisation future - extension des quartiers d'habitat) au PLU de Martigues
- L'Espace Boisé Classé sera conservé et participera au maintien de la continuité écologique ;
- Les études spécifiques réalisées sur les principaux enjeux identifiés (faune-flore, trafic, bruit, air) n'ont pas identifié d'enjeu majeur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : Extrait du PLU de Martigues ; - Annexe 8 : Risques naturels et technologiques ; - Annexe 9 : Plan topographique ; - Annexe 10 : Etude de trafic (ASCODE) ; - Annexe 11 : Etude air (CIA) ; - Annexe 12 : Etude bruit (CIA) ; - Annexe 13 : Etude faune flore 4 saisons (NOVACERT).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

MARTIGUES ROUTE BLANCHE
7 rue des Salicornes - ZAC des Etangs
13920 Saint Mitre les Remparts
Tél : 04 480 480 00
SCCV au capita de 1000€ - Code TVA : FR 63 852 218 155
RCS Salon de Provence : 852 218 155 00012 - NAF : 4110D